

# Recommandations pour les piscines publiques

## Prévention de la COVID-19

### Réouverture du Nunavik

#### 1. Respectez les instructions d'isolement, si applicable à la situation

- Les clients et le personnel présentant des symptômes de COVID-19 ou qui ont été testés positifs à la COVID-19 ne doivent pas entrer dans les piscines avant d'y avoir été autorisés par un professionnel de la santé.
- Les clients et le personnel revenant du Sud doivent terminer leur quarantaine et être exempts de symptômes de COVID-19 avant d'utiliser la piscine. Ils ne sont pas autorisés à utiliser la piscine durant leur quarantaine.
- Les clients et le personnel considérés comme étant des contacts de cas confirmés de COVID-19 doivent être évalués et autorisés par un professionnel de la santé avant d'utiliser la piscine.

#### 2. Respectez les règles d'hygiène

- Promouvoir les mesures d'hygiène des mains en mettant à disposition le matériel nécessaire (désinfectants à base d'alcool, poubelles sans contact, essuie-tout jetables, etc.).
- Favoriser une bonne ventilation, afin d'assurer une bonne circulation de l'air. Il est essentiel que les systèmes de ventilation soient correctement entretenus, conformément aux exigences réglementaires de ce type d'établissements. Il est également important de veiller à ce que l'air ne soit pas soufflé directement sur les personnes.
- Mettre en place l'hygiène et l'étiquette respiratoires :
  - Couvrez-vous la bouche et le nez lorsque vous toussiez ou éternuez, en utilisant des mouchoirs ou le creux du coude, puis lavez-vous les mains.
  - Jetez immédiatement les mouchoirs usagés à la poubelle et lavez-vous les mains.
  - Idéalement, utilisez des poubelles sans contact.
  - Ne touchez pas votre bouche ou vos yeux avec vos mains.

#### 3. Mesures de distanciation physique

- Dans la mesure du possible, établissez des mesures telles que :
  - Des indicateurs de circulation à sens unique pour les douches, les vestiaires et les toilettes



- Des autocollants ou signalisation sur le mur et/ou sur le sol pour établir une distance de deux mètres
- Un espacement des sièges, conformément aux exigences de distance physique de deux mètres
- La distance physique d'au moins deux mètres doit être maintenue en tout temps par les spectateurs / participants, sauf s'ils appartiennent au même ménage.
- Envisagez de limiter les casiers disponibles, afin que la distance physique puisse être maintenue (par exemple, condamnez un casier sur deux).
- Établissez et affichez des limites d'occupation, garantissant le maintien de l'exigence de distance physique. Considérez la surface au sol et la reconfiguration possible des zones accessibles. (vestiaires / toilettes)

#### 4. Assurez-vous que les objets et les surfaces fréquemment touchés sont nettoyés et désinfectés

- Dites aux clients qu'ils doivent laisser les surfaces de l'équipement sécher naturellement à l'air avant de les utiliser (rotation des gilets de sauvetage, par exemple)
- Limitez l'utilisation d'équipements partagés dans la mesure du possible (par exemple, retirer les nouilles de piscine, planches flottantes, etc.)
- Limitez l'utilisation des jouets de piscine aux équipements de flottaison et aux leçons.
- Nettoyez et désinfectez le matériel partagé (par exemple les planches flottantes) entre les utilisations.
- Les clients ne doivent pas partager serviettes, lunettes ou tout autre équipement non nettoyé autrement qu'avec des membres de la famille.
- Encouragez l'utilisation de lunettes personnelles.

#### 5. Personnel

- Veillez à ce que tout le personnel connaisse la manière dont la COVID-19 est transmise (c'est-à-dire par la transmission des gouttelettes et des contacts).
- Il est fortement recommandé qu'au moins un membre du personnel présent soit désigné comme « responsable COVID-19 ». La fonction principale de cette personne serait de surveiller que la distance physique (et toutes les autres recommandations de santé publique) sont bien respectées.
- La personne « responsable COVID-19 » ne doit pas être un sauveteur en service. Le personnel chargé de la « supervision COVID-19 » ne devrait pas être engagé pour d'autres tâches.
- Veillez à fournir un approvisionnement constant de savon pour les mains, de serviettes en papier et de poubelles pour encourager le lavage des mains pour le personnel et les clients.
- Assurez-vous que tous les clients se douchent / se rincent avant d'entrer dans la piscine.



## 6. Nettoyage et désinfection

- En plus du nettoyage de routine effectué conformément à la réglementation et aux normes, augmentez la fréquence de désinfection des surfaces couramment touchées (telles que les échelles, les poignées de porte, les interrupteurs d'éclairage, les comptoirs, les tables, les accessoires, les tablettes tactiles).
- L'équipement de sauvetage (tubes, canettes, poteaux, bouées circulaires) doit être nettoyé et désinfecté après chaque utilisation.
- L'eau de piscine chlorée est un désinfectant efficace et le risque de transmission par contact avec l'eau de piscine correctement traitée est considéré comme minime.
- Assurez-vous que de nombreux postes de lavage des mains sont disponibles pour les clients.
- Portez des gants jetables lors du nettoyage et de la désinfection des surfaces. Formez le personnel sur la façon d'éviter la contamination croisée lors du retrait des gants.
- Assurez-vous que les surfaces, les éviers et les toilettes sont nettoyés et désinfectés régulièrement.
- Retirez les articles d'usage courant des vestiaires.
- Envisagez de limiter les casiers disponibles afin que la distance physique puisse être maintenue (par exemple, comdamnez un casier sur deux).
- Affichez les limites d'occupation des espaces communs tels que les vestiaires / les toilettes.

## 7. Intervention rapide et premiers secours

- Les établissements doivent disposer d'un plan d'intervention rapide pour gérer les clients et le personnel symptomatiques.
- Consultez la Société de sauvetage et la Croix-Rouge canadienne pour des conseils spécifiques sur l'atténuation du risque de transmission de COVID-19 pendant les premiers soins.

Ces lignes directrices ont été approuvées par un comité scientifique de santé publique.

Pour obtenir des informations générales sur la COVID-19, contactez le 1-833-301-0296, discutez sur Messenger, via la page Facebook de la RRSSN ou consultez la page Web <https://nrhss.ca/en/coronavirus>.